

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune d'Amplepuis,

Vu les articles L 2212-1 à L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Pénal et plus particulièrement son article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

Vu la demande d'autorisation de l'entreprise MONGOIN LARDET TP représentée par M Mongoin Lardet, en date du 23 octobre 2025,

Considérant que pendant *des travaux de réfection de trottoir, route de Roanne*, commune d'AMPLEPUIS, il y a lieu de réglementer la circulation afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter la bonne exécution des travaux et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic,

Considérant que la section concernée par les travaux est située en agglomération,

ARRETE :

Article 1 : Route de Roanne, commune d'AMPLEPUIS, la circulation s'effectuera dans les conditions suivantes selon plan joint :

Circulation alternée par feux tricolores
Vitesse limitée à 30km/h.

La circulation piétonne devra être maintenue.

Article 2 : Les dispositifs du présent arrêté s'appliqueront :

Du vendredi 24 octobre au vendredi 31 octobre 2025.

Article 3 : Les panneaux nécessaires à marquer ces prescriptions seront mis en place par *l'entreprise MONGOIN LARDET TP* qui devra apposer 48 heures à l'avance du présent arrêté.

Article 4 : L'accès aux services de sécurité et de secours devra être maintenu en permanence.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché aux abords immédiats du chantier.

Article 6 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Policier Municipal et *l'entreprise MONGOIN LARDET TP*, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou via le site www.telerecours.fr.

Article 8 : Diffusé à :

- Le commandant du groupement de Gendarmerie du Rhône
- Le directeur du service départemental métropolitain incendie et secours
l'entreprise MONGOIN LARDET TP

AMPLEPUIS, le 24 octobre 2025

Le Maire
René PONTET





+ |



Cartes

test

Trottoir à remettre

test

mappy